

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Thierry MIEZE, Mme Ghislaine BICINI, Mme Ghislaine ERNST, M. Jean-Claude GHIRAN, M. Michel BOURGOGNE, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, Mme Jeanine PLANEL, M. Didier GIORDAN, Mme Claude MENEVAUT, Mme Suzanne URRUTY, M. Régis GUILLAUME, M. Eric BERNIGAUD, Mme Sonia MARTIN CASANOVA, M. Gilles MAIGNANT, M. Nicolas BRAQUET, Mme Sophie LALOUM, M. François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA.

Étaient représentés : Mme Monique DEGRANDI a donné pouvoir à M. Antoine VERAN,
Mme Aline BAILLOT a donné pouvoir à Mme Michèle CASTELLS,
M. Eric GIRARD a donné pouvoir à M. Nicolas BRAQUET,
M. Yan VERAN a donné pouvoir à M. Georges REVERTE.

Absente : Mme Maïmouna BONNEFOND

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 22 / votants : 26.

Rapporteur : M. le Maire

**7 – APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES 2025 A ALLOUER AUX
ASSOCIATIONS**

I – Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 22 / votants 26.

Ayant entendu l'exposé de M. Antoine VERAN et avant de procéder au vote du budget primitif 2025, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 65748 "subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", et à l'article 657382 "subventions de fonctionnement aux organismes de droit public, conformément au document porté au budget primitif 2025, faisant état de la dénomination des associations et organismes publics, et du montant des subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer lesdites subventions aux associations suivantes :

- AAE Association Action Educative
- AAR (Amis du Rail)
- Altirock
- Amicale du personnel communal
- Amicale des sapeurs forestiers
- Amicale des sapeurs-pompiers de Levens
- Amicale des sapeurs-pompiers de Saint Martin du Var
- Bela Diri Silat Academie
- Banque Alimentaire des A.M.
- Cercle républicain St Antoine
- Chiens guide d'aveugles
- Collège J. Franco à Saint Etienne de Tinée : Association sportive
- Collège J. Franco ski ASEJF
- Collège L. Bréa de Saint Martin du Var : Foyer OCCE
- Collège L. Bréa de Saint Martin du Var : sport
- Collège R. Cassin de Tournette Levens : Foyer socio-éducatif (FSE)

- Coopérative oléicole
- Escale
- Eclaireuses de la Nature
- ELTL Foot
- Judo club levensois
- Les Chats Errants de Levens
- Prévention Routière
- Scouts de France
- Secours catholique
- Société de chasse St Hubert
- Tennis Club Loisirs Levens
- Team Trial
- Service de remplacement Jeunes Agriculteurs
- Uliss Mayotte

II – Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 22 / votants 26.

Ayant entendu l'exposé de M. Antoine VERAN et avant de procéder au vote du budget primitif 2025, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 65748 "subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", et à l'article 657382 "subventions de fonctionnement aux organismes de droit public, conformément au document porté au budget primitif 2025, faisant état de la dénomination des associations et organismes publics, et du montant des subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte par 22 voix pour, 4 voix contre (M. Thierry MIEZE, M. Régis GUILLAUME, Monsieur François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA d'allouer ladite subvention à l'association suivante :

- Collège R. Cassin de Tourrette Levens FCPE

III- Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 21 / votants 25.

Ne prend pas part au vote : Mr Antoine VERAN

Ayant entendu l'exposé de M. Antoine VERAN, et avant de procéder au vote du budget primitif 2025, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 65748 "subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2025, faisant état de la dénomination des associations et du montant des subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer ladite subvention à l'association suivante :

- Chaîne de Vies 06

IV- Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 20 / votants 24.

Ne prennent pas part au vote : M. Georges REVERTE, Jeanne PLANEL

Ayant entendu l'exposé de M. Antoine VERAN, et avant de procéder au vote du budget primitif 2025, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 65748 "subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2025, faisant état de la dénomination des associations et du montant des subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer lesdites subventions à l'association suivante :

- AMSL (sections Badminton, Ensemble vocal, VTT, TRIAL, TRAIL, Equitation, Cuisine)

V- Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 21 / votants 25.

Ne prend pas part au vote : Mme Ghislaine BICINI

Ayant entendu l'exposé de M. Antoine VERAN, et avant de procéder au vote du budget primitif 2025, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 65748 "subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2025, faisant état de la dénomination des associations et du montant des subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer ladite subvention à l'association suivante :

- Comité des Fêtes

VI- Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 21 / votants 25.

Ne prend pas part au vote : Mme Sophie LALOUM

Ayant entendu l'exposé de M. Antoine VERAN, et avant de procéder au vote du budget primitif 2025, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 65748 "subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2025, faisant état de la dénomination des associations et du montant des subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer ladite subvention à l'association suivante :

- Levens d'un Temp

VII- Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 21 / votants 25.

Ne prend pas part au vote : Mme Jeanne PLANEL

Ayant entendu l'exposé de M. Antoine VERAN, et avant de procéder au vote du budget primitif 2025, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 65748 "subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2025, faisant état de la dénomination des associations et du montant des subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer ladite subvention aux associations suivantes :

- Piano à Levens
- Saurepal

VIII- Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 19 / votants 23.

Ne prennent pas part au vote : M. Eric BERNIGAUD, Mme Danièle TACCONI, Mme Ghislaine BICINI

Ayant entendu l'exposé de M. Antoine VERAN, et avant de procéder au vote du budget primitif 2025, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 65748 "subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2025, faisant état de la dénomination des associations et du montant des subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer ladite subvention à l'association suivante :

- Vert Azur

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Antoine VERAN.

